

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juillet, à 12 heures,

Les associés de la SC ATEO se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social sur convocation du cogérant, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'adresse administrative du siège social
- Mise à jour des statuts
- Pouvoir pour les formalités

Sont présents :

- Monsieur Xavier GONET, titulaire de 50 parts
- Madame Julie GONET, titulaire de 50 parts

TOTAL DES PARTS 100 Parts

L'assemblée est présidée par M. Xavier GONET en qualité d'associé cogérant.

Celle-ci est déclarée valablement constituée et peut délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ceci exposé, il est passé au vote des résolutions mises à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : *Modification de l'adresse du siège social*

L'assemblée générale, constate que, suite à la décision administrative d'attribuer des noms et numéros de rues, le siège social de la société se trouve être dorénavant situé à l'adresse suivante :

70 rue du Port
33210 PREIGNAC

L'assemblée générale décide, en conséquence, de modifier l'article « Siège » des statuts et de l'inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Article Siège

Nouvelle mention

Le siège social est fixé : 70 rue du Port 33210 PREIGNAC

Le reste de l'article demeure sans changement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Pouvoir pour les formalités*

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

M. Xavier GONET

Mme Julie GONET

